

La French Tech

DOSSIER DE PRÉSENTATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF

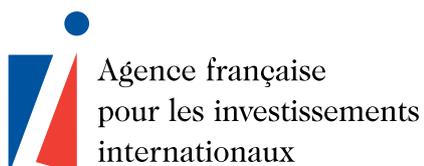
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ
CHARGÉ DES PME
DE L'INNOVATION
ET DE L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE

La French Tech

Une initiative financée dans le cadre
du Programme d'Investissements d'Avenir



et qui s'appuie sur les opérateurs



ÉDITO



Fleur Pellerin,

ministre déléguée
auprès du ministre
du Redressement Productif,
chargée des Petites
et Moyennes Entreprises, de
l'Innovation
et de l'Économie numérique

Le séminaire gouvernemental sur le numérique de février 2013 avait annoncé le lancement d'une initiative, dont le nom de code initial était « Quartiers numériques », pour booster la croissance de nos startups numériques et renforcer l'attractivité de la France dans la course mondiale à l'innovation.

Dix mois après, ce projet devient une réalité, avec un nom, issu d'une large concertation avec les acteurs du numérique français, en France et à l'étranger : la French Tech.

Des « Assises de l'entrepreneuriat » à la « Nouvelle donne pour l'innovation », nous engageons un plan d'actions sans précédent pour les startups, pour l'emploi en France.

Ce qui n'était qu'un projet il y a quelques mois est à présent une action du Programme des Investissements d'Avenir, soutenu par une enveloppe de 215 millions d'euros.

La French Tech, c'est d'abord une ambition: construire un grand mouvement de mobilisation collective pour la croissance et le rayonnement international des startups numériques françaises. L'objectif, c'est de tout faire pour que les prochains Google naissent et se développent ici, en France et en Europe !

Or, ces pépites ne se développent pas n'importe où. Elles se concentrent dans des écosystèmes urbains favorables et très dynamiques. La French Tech, c'est donc d'abord le rassemblement des métropoles françaises avec un dynamisme entrepreneurial, porteuses d'un projet ambitieux, fédérateur et véritablement transformateur en faveur de leurs entrepreneurs numériques, à même d'attirer les talents du monde entier !

Derrière les écosystèmes, il y a des aventures humaines : le moteur de la French Tech, ce sont les entrepreneurs, ces femmes et ces hommes qui créent et surtout font grandir les startups. Ce sont aussi celles et ceux qui, forts de leur expérience, se mobilisent pour leur écosystème et aident à accélérer la croissance d'autres startups.

La French Tech ne doit intervenir qu'en valeur ajoutée, elle doit appuyer, pour les amplifier, les dynamiques entrepreneuriales existantes au sein des métropoles phares du numérique en France et, avec cette dynamique collective, irriguer l'ensemble des territoires.

Cette initiative, c'est celle de tous les acteurs du numérique pour que la France s'affirme comme la « Startup nation » de l'Europe !

LA FRENCH TECH : « POSITIONNER LA FRANCE SUR LA CARTE DU MONDE DES GRANDES NATIONS DU NUMÉRIQUE. »

L'innovation est un élément central de la stratégie de montée en gamme de l'économie française décidée par le Gouvernement dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi. Plusieurs mesures en faveur de l'innovation ont été adoptées à cette occasion, notamment la réforme des pôles de compétitivité et l'objectif de 2 % d'achat public innovant d'ici 2020. Ces mesures ont ensuite été complétées à l'occasion de la clôture des Assises de l'entrepreneuriat par le Président de la République le 29 avril dernier, et à travers le plan « une nouvelle donne pour l'innovation » présenté par le Premier Ministre à Saint-Etienne le 4 novembre.

Ces trente dernières années, **l'économie numérique a généré en moyenne un demi point de croissance de l'économie française**. Nous devons encore mieux faire : aux États-Unis, grâce au dynamisme des startups qui innovent et créent des emplois, c'est plus d'un point de croissance par an qui a été gagné.

C'est avec cette ambition que Fleur PELLERIN a lancé en février 2013 l'initiative Quartiers numériques, qui devient aujourd'hui une réalité sous le nouveau nom de **la French Tech**. Le financement de l'initiative a été retenu dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir.

La French Tech est un grand mouvement de mobilisation collective pour la croissance et le rayonnement international des startups numériques françaises.

L'objectif est de favoriser l'émergence de startups de niveau mondial, capables de passer de quelques salariés à plusieurs milliers voire dizaines de milliers en quelques années.

Or, ces champions du numérique ne se développent pas n'importe où. Ils se concentrent dans des **écosystèmes** urbains très favorables et très dynamiques, comme l'ont montré la Silicon Valley et Israël, et plus récemment New York ou les pays scandinaves.

La French Tech rassemblera des métropoles françaises présentant le dynamisme entrepreneurial le plus remarquable et porteuses d'un projet ambitieux, fédérateur et véritablement transformateur en faveur des entrepreneurs numériques. Ces écosystèmes métropolitains travailleront en équipe et tous ensemble ils formeront la French Tech.

Le **moteur de la French Tech, ce sont les entrepreneurs**, ces hommes et ces femmes qui créent et surtout font grandir les startups, mais aussi celles et ceux qui, forts de leur expérience, se mobilisent pour leur écosystème et aident à accélérer la croissance d'autres startups.

La French Tech s'inscrit à ce titre dans une volonté de transformation de l'économie et de l'innovation en France : les entrepreneurs et la croissance des startups doivent y occuper une place centrale.

La French Tech en actions

Mobilisation des écosystèmes sur les territoires : labellisation de quelques métropoles porteuses d'un écosystème numérique de niveau international et d'un projet ambitieux et fédérateur de croissance de cet écosystème. Ensemble, ils formeront l'"équipe de France" des écosystèmes numériques, baptisée la French Tech.

Accélération : 200 M€ investis dans des initiatives privées (des programmes d'accélération") qui aident les entreprises numériques à croître plus vite pour devenir des champions internationaux.

Attractivité : 15 M€ pour la promotion internationale de la French Tech.

Les financements s'inscrivent dans le Programme d'Investissements d'Avenir.

Le pilotage est assuré par la **Mission nationale French Tech** au sein du Ministère délégué à l'Économie numérique. Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, elle s'appuie sur l'opérateur Caisse des Dépôts qui coordonne les actions de Bpifrance, pour le soutien aux programmes d'accélération, d'Ubifrance et de l'Agence Française pour les Investissements Internationaux.

La French Tech

Mobiliser les écosystèmes

MÉTROPOLITAINS

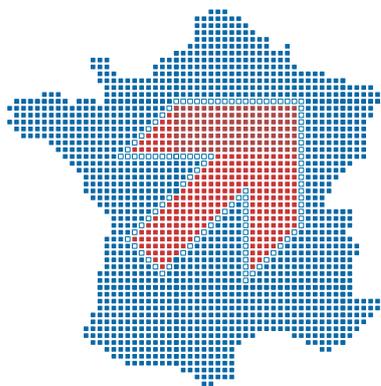


LABEL

Labellisation de métropoles porteuses d'un écosystème numérique de niveau international et d'un projet fédérateur et ambitieux. Ensemble elles formeront une « équipe de France » des écosystèmes numériques, baptisée **la French Tech**.

Accélérer la croissance

DES ENTREPRISES NUMÉRIQUES FRANÇAISES



200 MILLIONS
D'EUROS

200 millions d'euros investis par l'État dans des initiatives privées qui aident les startups numériques à accélérer leur croissance avec l'ambition de devenir de champions internationaux.

Renforcer l'attractivité

DE LA FRANCE À L'INTERNATIONAL



15 MILLIONS
D'EUROS

15 millions d'euros pour le marketing et la promotion de la French Tech à l'international et placer la France sur la carte du monde des grandes nations numériques.

TÉMOIGNAGES D'ENTREPRENEURS ENGAGÉS POUR LA CROISSANCE DE LEUR ÉCOSYSTÈME



Christophe Serna,
co-fondateur de
Voyage Privé.

« Un **écosystème** favorable à la croissance de startups se crée grâce à des entrepreneurs voulant partager une aventure collective et sans limites. Rien de grand ne se fait tout seul. »

« Tout va très vite dans nos environnements. **Ne pas accélérer c'est déjà se préparer à l'échec** Il faut viser très haut, se remettre en question souvent et garder un rythme très soutenu dans l'exécution de son modèle. »

« Nous avons lancé **un accélérateur de startups dans le e-tourisme**. Ainsi nous restons en contact avec notre propre écosystème et d'autres entrepreneurs sur nos métiers. Nous **transmettons un peu de notre expérience**, partageons nos actifs, et **donnons un autre sens à notre action**. »



Stéphane Distinguin,
fondateur de
faberNovel

« Je pense que la réussite d'une startup tient pour beaucoup à son **écosystème**, à l'émulation, aux rencontres et aux collaborations : il s'agit en fait de faire partie d'une équipe. »

« Il y a trois pré requis «absolus» à la croissance des startups : être **ambitieux, apprendre très vite dans l'action**, être bien **accompagné**. »

« Attention à la bulle des incubateurs qui protègent de tout, **même de la réalité** du marché. Je déplore le manque de **véritables mentors** qui permettent de se confronter à la réalité du terrain. »

« Avec faberNovel, nous avons développé une activité d'investissement, d'accompagnement, d'hébergement avec des espaces de co-working comme le Parisoma à San Francisco. »



Mercédès Erra, fondatrice de BETC

« Pour qu'un entrepreneur prenne des risques et se "jette" dans le grand bain de l'innovation, il faut un **écosystème** en mouvement dans lequel chacun joue son rôle et auquel chacun contribue. »

« Nous nous engageons pour cet écosystème en créant le BETC Startup Lab, pour sensibiliser les startupers au pouvoir de la marque. Pour nous, **l'accélération** arrive quand on aide les startups à devenir des marques et à **passer à une autre échelle**, plus **durable** et plus essentielle dans la vie des gens »

« En tant qu'entrepreneur, et je le fais dans mon agence, je fais le pari des talents. Il faut les **accompagner**, les **laisser éclore**, leur donner les moyens de s'exprimer »



Michel de Guilhermier, président de L'Accélérateur et co-fondateur de Photoways.

« Pour "**accélérer**" une start-up, il faut des coachs qui sont eux-mêmes des entrepreneurs aguerris, qui sont prêts à donner beaucoup de temps et à répondre à toutes les sollicitations des startups. Et qui sont très connectés à **l'écosystème** pour être en capacité d'ouvrir les bonnes portes au bon moment. »

« Avec l'Accélérateur, mon engagement en tant qu'entrepreneur auprès d'autres startups est très concret. Nous nous engageons car nous aimons les entrepreneurs et que nous pensons avoir un vrai talent pédagogique pour les faire réussir, eux aussi. »

« QUELQUES CHIFFRES CLEFS »

Aux États-Unis le numérique a généré plus d'un point de croissance annuelle sur les trente dernières années, et moitié moins en France: en prenant ce virage, le numérique a le potentiel d'apporter **1/2** point de croissance annuel au PIB français.

3 millions d'emplois ont été créés par les startups aux États-Unis entre 1992 et 2005.

Les entreprises françaises du web réalisent en moyenne **39 %** de leur chiffre d'affaires à l'international contre **3 %** pour les autres PME.

Dans les startups numériques en France, **87 %** des contrats sont des CDI.

Dans la Silicon Valley, **44%** des créateurs des startups sont étrangers.

La France occupe le **16^e** rang dans le classement mondial l'innovation alors que sa recherche est positionnée entre la 6^e à la 8^e place.

51 % des innovations n'intègrent aucune dimension technologique et relèvent de l'usage des produits et services, ou des modèles d'affaires.

La France compte aujourd'hui **8 000** Business Angels, mais le potentiel est énorme : **350 000** individus ont la surface financière suffisante pour apporter des fonds propres aux startups. Ceux-ci sont capables de fournir 100 000 euros au capital d'une entreprise sans s'exposer à plus de 5 %.

L'industrie du capital investissement française est le **2^e** marché européen, même si les flux de financement sont majoritairement orientés vers le capital transmission. En Europe, le seuil à partir duquel les capitaux risqués interviennent est de plus en plus élevé (1,5 à 2M€).

SOMMAIRE

1. Qu'est ce que la French Tech ?	12
2. Labellisation des métropoles.....	15
Zoom : Quels critères pour être labellisé French Tech ?	18
3. Accélération de la croissance des startups numériques.....	21
Zoom : Appel à idées de programme d'accélération de startups	23
Zoom : typologie de programmes d'accélération.....	25
Zoom : Bercy MeetUp : « Comment accélérer la croissance des entreprises numériques en France ? Des entrepreneurs s'engagent pour leur écosystème ».	28
4. Visibilité internationale.....	29
Zoom : La marque French Tech	30
5. Calendrier	31
6. Le Gouvernement poursuit : sa mobilisation sur tous les fronts en faveur des startups	32

1. QU'EST CE QUE LA FRENCH TECH ?

L'objectif de la French Tech est de positionner la France sur la carte du monde des principales nations numériques. **Il s'agit de favoriser l'émergence de champions de niveau mondial**, capables de passer, en quelques années, de quelques salariés à plusieurs milliers voire à des dizaines de milliers d'emplois.

Ces champions du numérique ne se développent pas n'importe où. Des dizaines de métropoles dans le monde ont montré qu'elles pouvaient en stimuler la création et le développement en se constituant en *écosystèmes* qui concentrent des communautés d'acteurs publics et privés très dynamiques. Les moteurs de ces écosystèmes sont les *entrepreneurs* qui créent des startups, les font croître à l'échelle internationale, mais aussi se mobilisent pour soutenir d'autres startups de leur écosystème, notamment par le partage de leur expérience entrepreneuriale.

La France doit jouer la carte de cette dynamique collective en faveur du développement des écosystèmes de startups et d'entreprises de croissance numériques.

Dans cette perspective, le Gouvernement a annoncé en février 2013 le lancement de l'initiative "Quartiers Numériques". Cette initiative devient aujourd'hui une réalité sous le nouveau nom de la French Tech.

En quoi consiste la French Tech ?

La French Tech est un grand mouvement de **mobilisation collective des écosystèmes territoriaux les plus dynamiques de France** pour la croissance de leurs startups et entreprises numériques. Les acteurs privés (entrepreneurs, entreprises, investisseurs) en capacité d'investir du temps, de l'énergie et de l'argent dans la croissance de leurs écosystèmes et dans l'accélération des entreprises numériques en sont le moteur. Le nom de l'initiative, French Tech, a été choisi avec les acteurs des écosystèmes numériques français, car ils en seront les meilleurs ambassadeurs à l'international.

Concrètement, la French Tech consiste à identifier et valoriser une "équipe de France" des écosystèmes numériques métropolitains français porteurs du plus fort potentiel de croissance et d'attractivité internationale. L'objectif est de **stimuler leur croissance** :

- **de l'intérieur** : en soutenant l'accélération de la croissance de leurs champions du numérique (**levier Accélération**),
- **de l'extérieur** : en attirant des talents et des projets entrepreneuriaux depuis l'international (**levier Attractivité**).

La croissance de ces écosystèmes métropolitains et de leurs entreprises championnes du numérique aura un **effet d'entraînement économique sur l'ensemble du territoire français**.

Dans une logique de subsidiarité, la French Tech entend donc appuyer pour les amplifier, les dynamiques entrepreneuriales existantes au sein des métropoles phares du numérique en France.

Trois leviers d'intervention

Pour atteindre cet objectif de croissance et de visibilité internationale pour l'écosystème numérique français, la French Tech actionne trois leviers d'intervention en mobilisant le Programme d'Investissements d'Avenir :

1. « Mobilisation des écosystèmes métropolitains autour d'un projet fédérateur et ambitieux » : il s'agit de labelliser quelques territoires sur la base d'un cahier des charges actant un existant, une ambition et des engagements. Les métropoles développant un écosystème dynamique d'entreprises numériques, et portant un projet à la fois fédérateur et ambitieux de croissance et de visibilité internationale de cet écosystème seront identifiées et distinguées par le label French Tech.

Les écosystèmes métropolitains labellisés French Tech se caractériseront par :

- **un écosystème numérique présentant une taille critique et un dynamisme remarquable**, de niveau international, associant en particulier un ensemble conséquent d'entreprises de croissance ;
- **un réseau d'acteurs publics et privés** coordonné, efficace, et fortement mobilisé pour les startups et les entreprises de croissance du territoire ;
- un portefeuille de **programmes d'accélération d'entreprises numériques portés par les acteurs privés** ;
- **un environnement urbain favorable, lisible et attractif** développé par les collectivités (un ou des espaces géographiques identifiés, des aménagements dont au moins un bâtiment emblématique, des infrastructures, des services, etc.) ;

- des **espaces d'expérimentation** et de **démonstration**.

2. « Accélération de la croissance des startups » : davantage que sur la *création* d'entreprises, la French Tech se focalise sur **l'accélération de la croissance des startups** et entreprises numériques. À travers la French Tech, l'État soutiendra **des initiatives privées**, portées par des entrepreneurs, qui sélectionnent et accélèrent la croissance d'entreprises numériques avec l'ambition qu'elles deviennent des leaders internationaux. Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, l'État pourra investir une enveloppe totale de 200 M€ dans des dispositifs d'accélération présentant un modèle économique viable. Cet investissement sera un co-investissement minoritaire et pourra prendre la forme de fonds propres ou quasi-fonds propres.

Aucun modèle n'est imposé a priori et la diversité est encouragée. Ainsi, les acteurs privés pourront imaginer toute activité commerciale qui répond aux besoins d'accompagnement des startups comme des programmes de mentorat, de formation, d'aide au recrutement, de partage de technologies de pointe ou de machines (comme les fablabs), d'aide à la commercialisation (par exemple le montage de pilotes commerciaux) ou à l'internationalisation. En revanche, la R & D et le transfert de la recherche publique ne sont pas dans le périmètre car ils sont déjà couverts par d'autres programmes publics de soutien.

L'efficacité de cette mobilisation dépendra largement du nombre, de la qualité et de l'ambition des acteurs privés, des entrepreneurs, des entreprises, des investisseurs qui s'y engageront. Le nombre de startups et d'entreprises de croissance bénéficiant de

ces actions d'accélération de croissance, ainsi que leur développement futur, traduiront l'impact concret de cette mobilisation.

Les programmes d'accélération issus de tous les territoires seront éligibles mais les investissements seront concentrés majoritairement dans les écosystèmes métropolitains labellisés French Tech.

3. « Attractivité internationale » : au sein de la French Tech, les écosystèmes labellisés seront mis en réseau et travailleront en équipe dans un effort de marketing et de promotion internationale visant à accroître la visibilité et l'attractivité de l'écosystème français. Une enveloppe de 15 M€ sera consacrée à cet effort, principalement pour **soutenir des actions d'attractivité portées par des entrepreneurs, entreprises ou investisseurs des écosystèmes labellisés.**

Mission French Tech

Une Mission French Tech va être mise en place au sein du Ministère délégué à l'Économie numérique. Elle pilotera l'initiative et pourra la représenter au niveau national et international. Le cœur de sa mission sera de co-construire avec les porteurs les projets (labellisation, accélération, attractivité) proposés dans le cadre de l'initiative. Dans une logique de subsidiarité et de valeur ajoutée, elle mettra également en œuvre des programmes nationaux au bénéfice des écosystèmes labellisés French Tech.

La Mission travaillera avec les Directions du Ministère (Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, Direction Générale du Trésor), en lien avec le Commissariat Général à l'Investissement. Elle s'appuiera également sur les opérateurs nationaux, qui coordonneront leurs

actions en faveur du numérique : la Caisse des Dépôts (opérateur de l'initiative), Bpifrance, Ubifrance, et l'Agence Française pour les Investissements Internationaux.

Proposition de projets

L'appel à labellisation destiné aux écosystèmes métropolitains en région sera publié en décembre 2013. Ses grands principes ainsi que les critères associés sont précisés ci-après.

Pour les programmes d'accélération de startups, une consultation nationale sur la forme d'un « appel à idées » est lancée et détaillée ci-après.



La Mission French Tech sera dirigée par David Monteau. Depuis ses débuts dans une startup de bioinformatique, David Monteau a inscrit tout son parcours professionnel sous le signe de l'innovation numérique. Avant de rejoindre la French Tech,

il était directeur du transfert et de l'innovation de l'Inria, gérant un portefeuille de partenariats R&D stratégiques avec des grands comptes, ainsi qu'un flux de projets de transfert technologique vers des PME/ETI et de créations de startups. Il était également administrateur de deux fonds d'investissement.

2. LABELLISATION DES MÉTROPOLES

Le cahier des charges détaillé sera publié en décembre 2013.

L'objectif de la labellisation est d'encourager la mobilisation des écosystèmes métropolitains dynamiques sur le plan entrepreneurial autour d'un projet ambitieux, fédérateur et structurant pour leur territoire, de croissance et de visibilité internationale.

Un projet labellisé est donc d'abord un projet de l'écosystème du territoire, la mobilisation de tous les acteurs, publics et privés, étant un facteur clé :

- en termes de gouvernance, le projet est structuré autour d'un consortium d'acteurs publics et privés avec la métropole comme chef de file et déposant du projet.
- la réussite du projet dépend de la mobilisation effective des acteurs privés.

Il est visé la labellisation d'un nombre limité de territoires, correspondant à des critères objectifs en termes de taille et de dynamique.

Chaque territoire labellisé a une masse critique et un dynamisme entrepreneurial qui lui donne une visibilité au niveau international.

Les territoires labellisés gardent chacun leur identité propre, mais ils s'engagent à agir dans une démarche collective.

Le succès de « l'équipe de France » des écosystèmes labellisés French Tech a un effet d'entraînement sur l'ensemble des territoires, y compris ceux qui n'ont pas été labellisés.

1. Quelles sont les caractéristiques attendues d'un territoire labellisé ?

Un secteur numérique important par sa taille et son dynamisme

- un *dynamisme économique* remarquable du secteur numérique sur le territoire : chiffre d'affaires, création de startups, croissance, emplois, levées de fonds ou autofinancement.
- un *écosystème* d'acteurs mobilisés, foisonnant, concentré et efficace : entreprises, investisseurs, formation, recherche, opérateurs et agences publics.
- des acteurs *privés* - entreprises, entrepreneurs, investisseurs - qui *investissent* dans le développement de leur écosystème et y assument un rôle de *leadership*.

Un environnement urbain favorable, lisible et attractif à l'international

- un espace urbain (ou un réseau cohérent d'espaces urbains) *lisible et clairement identifié*, où sont *concentrés* les acteurs et activités numériques.
- un *environnement favorable* à l'économie numérique et attractif à l'international : aménagements, infrastructures, services, etc.
- au moins un *bâtiment-totem emblématique*, lieu étendard de rassemblement de l'écosystème du territoire
- des espaces d'expérimentation (usages) pour les entreprises.
- des espaces de démonstration de produits/services innovants, y compris à destination des citoyens du territoire.

2. Qu'attend-on des acteurs ?

Acteurs privés (entrepreneurs, entreprises, investisseurs) :

- Mobilisation dans le projet, rôle de leadership
- Création et investissement dans des programmes d'accélération pour des startups et des entreprises numériques du territoire.

Collectivités territoriales : soutien à leur écosystème en développant un environnement favorable et lisible (aménagement, infrastructure, achat public, services publics).

Acteurs publics économiques ou numériques (formation, recherche, agences régionales, etc.) : mobilisation et coordination des efforts en faveur des entreprises numériques de leur territoire.

3. Quels bénéfices un écosystème peut-il attendre de la labellisation ?

« **Attractivité internationale** » :

1. Accès à des subventions (enveloppe PIA de 15 M€) sur appel à projets d'opérations d'attractivité internationale de l'écosystème labellisé.
2. Possibilité d'utiliser la marque French Tech, pour mieux identifier et promouvoir son écosystème.

« **Accélération de la croissance des entreprises** » :

1. La majeure partie des investissements (enveloppe PIA de 200 M€) sera réalisée dans des « programmes d'accélération de startups » opérés sur des territoires labellisés French Tech.

« programmes d'accélération de startups » opérés sur des territoires labellisés French Tech.

2. La décision de labellisation s'appuiera en particulier sur la dynamique de l'écosystème local, permettant à ce dernier de cofinancer un ou plusieurs programmes d'accélération.

3. Les acteurs de l'écosystème labellisé auront la garantie d'accéder aux ressources offertes par la Caisse des Dépôts au sein de la Halle Freyssinet à Paris.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts pourra aussi accompagner les projets urbains et d'infrastructures des métropoles labellisées, dans le cadre de sa doctrine d'intervention habituelle, en mobilisant son réseau de directions régionales.

4. Quels bénéfices pour les entreprises de croissance « championnes » d'un territoire labellisé ?

- Un accès favorisé/facilité aux offres de Bpifrance et d'Ubifrance.
- Un programme d'accès à des grands comptes nationaux et internationaux.
- Des bureaux de passage disponibles dans tous les écosystèmes labellisés en France et à Paris dans le cadre de l'offre de la Caisse des Dépôts à la Halle Freyssinet comme lieu de rassemblement des acteurs du territoire national.

5. Et Paris et l'écosystème francilien ?

Paris et l'Île-de-France jouent de fait le rôle de « locomotive » française, compte tenu d'une concentration très élevée des acteurs de l'économie numérique.

Les programmes d'accélération de l'écosystème francilien représentent un potentiel considérable de dynamisation du secteur numérique français.

La Mission French Tech travaillera avec l'écosystème francilien (sur le mode de la « co-construction ») pour développer ses propres projets d'accélération et d'attractivité internationale.

6. Comment se déroulera le processus de labellisation ?

Un « appel à labellisation » sera publié en décembre 2013, il sera permanent et ouvert au fil de l'eau.

La Mission French Tech est chargée de co-construire les projets avec les porteurs.

Le processus sera itératif et continu :

- Les projets entrent dans un processus d'accompagnement vers la labellisation, avec un ensemble d'étapes à franchir.
- L'objectif est d'amener le projet à « maturité » pour acquérir la labellisation, selon les critères et les engagements définis.
- Cette phase de maturation sera de durée variable.

À la fin de ce processus de co-construction, la Mission French Tech transmet le projet pour décision de labellisation à un comité de sélection international dont la décision sera ferme et définitive. Ce comité se réunira pour prendre des décisions plusieurs fois par an, afin de s'inscrire dans un processus fluide et continu de traitement des projets.

ZOOM

QUELS CRITÈRES POUR ÊTRE LABELLISÉ FRENCH TECH ?

Les critères détaillés auxquels devra répondre un projet de labellisation d'un écosystème métropolitain seront précisés dans l'appel à labellisation publié en décembre 2013.

Un écosystème entrepreneurial numérique présentant une masse critique et un dynamisme parmi les plus remarquables en France

Exemple de critères pour mesurer cette taille et ce dynamisme :

- Nombre et effectif, cumulés par catégorie, de TPE, de PME et d'ETI numériques dans la métropole, et l'évolution sur 5 ans
- Liste (avec effectif et chiffre d'affaire sur les 3 dernières années) des entreprises numériques avec un chiffre d'affaire supérieur à 5 M€
- Nombre et effectif sur le territoire de grandes entreprises numériques implantées
- Nombre de création d'entreprises numériques innovantes (startups, JEI) par an sur les 3 dernières années
- Capital amorçage : montant cumulé des investissements dans des entreprises du territoire, chaque année sur les 3 dernières années
- Capital risque et capital développement : liste des investissements supérieurs à 1ME dans des entreprises du territoire, chaque année sur les 3 dernières années
- Nombre d'événements professionnels destinés aux acteurs du numérique
- Liste des conférences professionnelles récurrentes internationales destinées aux acteurs du numérique (nombre de participants et d'intervenants, français et internationaux)
- Liste des startups ou entreprises de croissance (maximum 10) au développement le plus emblématique depuis 3 ans, incarnant le mieux la dynamique entrepreneuriale et d'innovation de l'écosystème, et sur lesquelles l'écosystème pourra construire sa communication internationale (caractériser le développement de ces entreprises : croissance du CA, fonds levés, etc.)

Des entrepreneurs et des entreprises mobilisés pour la croissance de leur écosystème numérique entrepreneurial

- Liste d'entrepreneurs (maximum 10) incarnant le mieux, par leurs actions (mentorat, business angel, interventions) la dynamique entrepreneuriale et l'implication de l'écosystème pour le développement de ses startups et entreprises de croissance, et sur lesquels l'écosystème peut construire sa communication internationale (préciser le CV de ces entrepreneurs, la forme et le dimensionnement de leur implication dans l'écosystème).
- Liste des programmes *privés* d'accélération de startups : montant de l'investissement *privé*, CV des porteurs du programme, nombre de startups/entreprises bénéficiaires à ce jour, modèle économique (investissement, services, sponsoring, subvention, etc.).
- Liste des programmes d'accélération *publics* : montant de l'investissement public, description de l'organisation porteuse, nombre de startup/entreprises bénéficiaires à ce jour.

Un projet ambitieux, mobilisateur et fédérateur de croissance de l'écosystème numérique du territoire

Une stratégie ambitieuse qui vise à faire de l'écosystème métropolitain une référence internationale.

- une stratégie de développement de l'écosystème à 3 ans et à 10 ans prenant en compte les exigences et objectifs qui seront présentés dans le cahier des charges (concentration des activités, accueil des entrepreneurs étrangers, etc.). Les points clés seront le niveau d'ambition (selon des critères de comparaison internationaux), l'investissement global et l'adéquation des moyens et de l'investissement à cette ambition.
- Un programme d'attractivité et de visibilité internationale.

Une forte mobilisation des acteurs du territoire au bénéfice des entrepreneurs et des startups.

- Mobilisation au minimum d'une collectivité et de la région permettant de coordonner la stratégie de développement de l'écosystème avec les politiques publiques régionales en faveur du développement économique et de l'innovation.

- Acteurs de l'écosystème impliqués dans le projet : nombre, taille, diversité, niveau de mobilisation.
- Acteurs *privés* impliqués dans le projet : nombre, type, niveau de mobilisation.
- Une gouvernance de projet ; y préciser le rôle clé des entrepreneurs numériques ; préciser s'il existe un directeur opérationnel, issu du monde entrepreneurial, emblématique et fédérateur, chargé de piloter opérationnellement le projet de développement et l'animation de l'écosystème.

Des entrepreneurs et des entreprises qui investissent dans la croissance de leur écosystème et des startups.

- Une liste de programmes d'accélération *portés par des acteurs privés* qui seront mis en place au cours des 3 prochaines années.

Des aménagements, des infrastructures et des services porteurs des caractéristiques les plus favorables à la croissance et la visibilité de l'écosystème numérique.

- Un espace ou quelques espaces géographiques au sein de la métropole où seront *concentrées* (progressivement) les activités numériques et présentant les conditions les plus favorables et les plus attractives à l'international pour les entreprises numériques (infrastructures, accessibilité, lieux de vie, etc.), dans un objectif de masse critique, d'intensification des échanges et de lisibilité.
- Au moins un bâtiment-totem fortement emblématique (a minima au stade de projet voté par les collectivités territoriales concernées), lieu de rassemblement de l'écosystème et de visibilité nationale et internationale.
- Un projet d'espace d'expérimentation numérique.
- Un projet d'espace de démonstration de startups et de produits innovants.
- Des projets de formation des décrocheurs et d'inclusion numérique.

3. ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DES STARTUPS NUMÉRIQUES

1. Qu'est ce qu'un « programme d'accélération de startups ? »

Un programme d'accélération permet de sélectionner des entreprises à haut potentiel de croissance et de leur donner accès à des ressources de grande valeur, donc rares, pour accélérer leur croissance : un réseau d'entrepreneurs mentors de haut niveau, des accès marché, des talents, du capital, etc.

C'est *l'état de l'art* dans toutes les grandes nations numériques (États-Unis, Israël, pays scandinaves, etc.).

Systématiquement **privées** (éventuellement en partenariat avec des acteurs publics), ces initiatives exécutent un modèle d'affaires compatible avec une rentabilité de long terme.

En pratique, les exemples de programmes d'accélération sont particulièrement diversifiés :

- « Accélérateur de startup » : mentorat et investissement
- Accélération du prototypage grâce à des ateliers de fabrication numérique (Fablab)
- Formations spécialisées pour des startups (marketing numérique, méthodes « lean », etc.)
- Accélération de l'identification et du recrutement de talents
- Accélération de l'appropriation de technologies émergentes
- Accompagnement en matière de « design » de produit/service
- Accélération de l'accès à un marché international

• Programme d'une grande entreprise ou d'un consortium de grandes entreprises pour accompagner des startups ou co-développer des pilotes commerciaux, y compris à l'international (portage).

NB : la R & D et le transfert technologique de la recherche publique ne sont pas dans cette liste car ils sont déjà couverts par d'autres actions du Programme d'Investissements d'Avenir.

2. Un appel à propositions en 2014

Un appel à manifestations d'intérêt pour construire et soutenir des programmes d'accélération privés sera publié en 2014. Cet appel sera permanent et ouvert au fil de l'eau.

La Mission French Tech aura pour rôle d'accompagner les porteurs de projet dans la construction de leurs projets. L'instruction et les décisions de financement seront confiées à Bpifrance.

3. Modalités d'investissement « avisé » dans des programmes d'accélération

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, les modalités suivantes dites d'investissement « avisé » sont prévues pour les programmes d'accélération :

- Investissement dans des « programmes privés d'accélération » de startups et de PME numériques, pour aider ces programmes à démarrer ou accompagner leur croissance.
- Enveloppe de 200 M€ du Programme d'Investissements d'Avenir : co-investissement de l'État *via* Bpifrance (50 %

maximum) avec un retour identique aux actionnaires privés. Financements en fonds propres ou quasi-fonds propres et aux côtés de partenaires, publics ou privés, dans des entités économiques, suivant le principe de l'investisseur « avisé », c'est-à-dire des conditions qui seraient acceptables pour un investisseur privé placé dans des conditions comparables.

- Tous les territoires sont éligibles, mais les programmes financés doivent identifier un écosystème numérique labellisé French Tech auquel ils seront rattachés.
- Les programmes financés par l'État auront l'obligation d'utiliser la marque French Tech sur leurs supports de communication.

4. Une phase préliminaire de consultation et d'appel à idées.

Afin de préparer l'appel à manifestations d'intérêt et de pouvoir prendre en compte, dans toute leur diversité, les intérêts et les besoins des porteurs de ces programmes, une période de consultation est ouverte pour recueillir les idées et propositions.

Une réflexion collective va être menée au premier trimestre 2014 avec les écosystèmes numériques dans les territoires sur le thème de « l'accélération des startups » ; elle prendra au moins trois formes :

- Des **événements** seront organisés à Paris et en région. L'événement de lancement de cette démarche de réflexion collective est le Bercy MeetUp du 27 novembre 2013 (voir programme plus bas).
- Des échanges et des discussions auront lieu sur la **plateforme web** de la French Tech et dans les **réseaux sociaux**.
- Un **appel à idées** est lancé : il est détaillé ci-après.

ZOOM

APPEL À IDÉES DE PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION DE STARTUPS NUMÉRIQUES

Les acteurs des écosystèmes numériques en France, en premier lieu les entrepreneurs, les entreprises ou les investisseurs, susceptibles de mettre en place des programmes d'accélération sont invités à transmettre à la Mission French Tech un document succinct, contenant les éléments précisés ci-dessous.

Les degrés de maturité pourront être très différents : un programme existant qu'il s'agirait de faire changer d'échelle ou de modèle, un projet en préparation qui recherche un soutien en amorçage, ou bien même une simple idée préliminaire.

Ces éléments seront envoyés simplement par voie électronique à la Mission French Tech.

1. Porteurs (nom et présentation) :

Rôles respectifs des porteurs et articulation de ces rôles.

2. Implantation territoriale :

Brève description de l'écosystème des entreprises ciblées (taille et distribution, dynamique, caractéristiques, répartition thématique et géographique, etc.).

3. Description du programme :

4. Indicateurs :

- d'activité : dimensionnement du programme (nombre d'entreprises concernées, nombre de personnes formées, nombre de startups accélérées, etc.)
- de performance, d'impact du programme (emploi créé ? CA généré ? levées de fonds ? déploiement à l'international ?)

5. À quel besoin/demande/manque vient répondre ce programme au bénéfice des entreprises numériques ?

6. Atouts des porteurs pour faire de ce programme un succès ?

7. Benchmark

Avez-vous connaissance de programmes existants comparables en France et à l'international ? (le cas échéant, donner des liens ou des références)

8. Plan d'affaire (succinct).

Co-financement local/régional éventuel ? (co-investissement, subvention, prêt)

Besoin de co-investissement de l'État ?

Modèle de retour financier ?

Points clefs du modèle d'affaire proposé (identifier les risques et opportunités).

9. Cette idée de projet est-elle confidentielle ou bien seriez-vous d'accord pour en partager des éléments principaux avec d'autres acteurs de l'écosystème ?

ZOOM

TYPOLOGIE DE PROGRAMMES D'ACCÉLÉRATION DE STARTUPS

De nombreuses initiatives existent au sein des écosystèmes, en France et à l'étranger, pour soutenir le développement des entreprises numériques, et en particulier pour :

- créer un terreau fertile pour l'entrepreneuriat et/ou l'intrapreneuriat, en apportant toutes les conditions nécessaires à l'éclosion de jeunes pousses et en aidant les grandes entreprises à s'engager dans l'innovation ouverte (c'est-à-dire à collaborer avec leurs partenaires pour innover que cela soit leurs clients, des étudiants ou des startups);
- accélérer la croissance de projets d'entrepreneurs, en les aidant à trouver leur marché ou à abandonner / se recycler le plus rapidement possible;
- apporter un pipeline de projets qualifiés aux financeurs et notamment aux investisseurs en fonds propres.

Les initiatives dédiées à l'« accélération » se concentrent **davantage sur l'accélération de la croissance des entreprises que sur la création de startups.**

Il existe une grande variété de structures et programmes d'accélération. Globalement toutes ces structures contribuent à créer un écosystème de l'innovation plus dynamique et pérenne.

Quelques exemples des actions qui stimulent le dynamisme d'un écosystème numérique :

Programmes d'accès à des compétences numériques

Programmes associant étudiants de profils complémentaires (ingénieurs commerciaux, designers, informaticiens, etc.), entrepreneurs et acteurs de l'innovation pour travailler sur des projets concrets d'innovation ou de création produits, en mobilisant des méthodologies de design thinking, making, prototypage rapide, etc. Ces programmes offrent notamment pour les entreprises un accès facilité aux talents, en particulier aux jeunes diplômés.

Fablabs ('Fabrication laboratory')

Espaces ouverts de conception et de prototypage avec un parc de machines complet pour l'usinage, la mesure et les essais. Au sein de ces lieux de fabrication, la créativité individuelle est encouragée autour du terme '*Do It Yourself*' et de la philosophie des '*makers*'. Ces espaces réunissent différentes populations (étudiants, entrepreneurs, designers, artistes, bricoleurs, hackers, etc.) et constituent ainsi des espaces de rencontre et de création collaborative.

Concours

Outil de sélection des entrepreneurs apportant émulation, visibilité souvent internationale, et en fonction des cas financement et accompagnement aux lauréats.

Réseau d'entrepreneurs

Structures associatives qui apportent de l'accompagnement via du mentorat entre entrepreneurs, et souvent du financement sous forme de prêt d'honneur, dans la majorité des cas sans hébergement.

Incubateurs

Structures publiques, académiques ou privées, sous forme associative ou SAS, apportant des services (coaching, mise à disposition de ressources techniques, hébergement selon les cas) et une mise en réseau *sur une durée longue*, sur la base d'un modèle économique ad hoc.

Accélérateurs

Structures privées, SAS ou associations, ayant souvent à leur tête des entrepreneurs et apportant un accompagnement intensif, sorte de « MBA » pour startups (sur maximum 6 mois) qui cherchent à rapidement lever des fonds, avec ou sans hébergement, en échange d'un loyer, d'une cotisation et ou d'une prise de participation. C'est un modèle très sélectif et particulièrement bien adapté au secteur numérique (mise en œuvre des principes de *lean management*).

Programmes d'accélération sur un marché international

Structure implantée à l'étranger et facilitant l'insertion d'une entreprise dans l'écosystème local et son développement sur le marché régional : partage d'un réseau de contacts qualifiés, formations et kits pratiques pour les démarches administratives, mentorat par des entrepreneurs et entreprises déjà implantées, lien avec des investisseurs sur le territoire et en France, éventuellement capacité d'hébergement ou de co-working.

→ Les programmes d'accélération de la French Tech

Les « programmes d'accélération » soutenus dans le cadre de la French Tech pourront s'appuyer sur les exemples ci-dessus (avec sans doute des modèles mixtes), ... et sur de nombreux autres.

Ils auront néanmoins trois caractéristiques principales :

- Ils seront portés par des acteurs privés : des entrepreneurs, des entreprises (grandes ou moyennes) ou bien encore des investisseurs ;
- Ils s'appuieront sur un modèle économique viable ;
- Ils seront porteurs d'une *proposition de valeur forte et différenciante* vis-à-vis de l'existant (accès pour les startups à des ressources *rare*s donc de grande valeur) pour accélérer la croissance des entreprises numériques et faire émerger de champions internationaux.

ZOOM

BERCY MEETUP : « COMMENT ACCÉLÉRER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES NUMÉRIQUES EN FRANCE ? DES ENTREPRENEURS S'ENGAGENT POUR LEUR ÉCOSYSTÈME ».

Le lancement de la réflexion collective sur les « programmes d'accélération » prend la forme d'un *Bercy MeetUp* organisé le 27 novembre 2013, dont voici la liste des participants.

Table ronde : « Des entrepreneurs s'engagent pour leur écosystème »

Stéphane Distinguin (faberNovel), Mercédès Erra (BETC), Michel de Guilhaumier (L'Accélérateur), Ludovic Le Moan (SigFox), Christophe Serna (Voyage Privé)

Pitches de « programmes d'accélération »

Patrick Bertrand (Cegid), Laurent Fiard (Visiativ), Quentin Adam (Company Campus), Benjamin Carlu (L'Usine), Olivier Cotinat (CPI), Laurence Grandcolas (Ashoka), Céline Lippi & Francesco Maio (Fashion Technology Lab), Mathias Monribot (C3P/Petit Poucet)

Table ronde : « Partage d'expérience, accompagnement, mentorat d'entreprises : quels besoins ? Quelle valeur ? Quelles approches ? Pour quelles entreprises ? Par quels «mentors» ? »

Oussama Amar (The Family), Juan Hernandez (l'Accélérateur), Laurent Kott (IT-Translation), David Pouyanne (Réseau Entreprendre), Raouti Chehah (Euratechnologies)

Table ronde : « Programmes d'accélération de startups : quels modèles économiques ? Quel couplage avec l'investissement ? Prises de participation ou pas ? »

- Gilles Bouchard (European Business Accelerator), Philippe Collombel (ParTech), Jérôme Masurel (50 Partners), Christophe Montague (5M), Marie Vorgan Le Barzic (Sillicon Sentier)

4. VISIBILITÉ INTERNATIONALE

Le renforcement de la visibilité et la de la lisibilité à l'international de l'écosystème français est un des objectifs majeurs de la French Tech.

Il s'appuiera sur plusieurs ressources :

1. La marque French Tech.

2. La Halle Freyssinet à Paris, qui sera à la fois l'étendard international de la French Tech et son point de ralliement national, avec, en son sein, des espaces d'accueil proposés par la Caisse des Dépôts aux startups issues des écosystèmes en région labellisés French Tech.

3. Une enveloppe de 15 M€ pour des actions de marketing international de la French Tech : avec d'une part, des campagnes menée par l'Agence française pour les Investissements internationaux/Invest in France et la Mission French Tech, et d'autre part, surtout, des moyens disponibles, sur appel à projets au fil de l'eau, pour des opérations d'attractivité internationale portées par des acteurs *privés* au sein d'écosystèmes labellisés French Tech.

ZOOM

LA MARQUE « FRENCH TECH »

L'initiative Quartiers Numériques devient aujourd'hui une réalité sous le nouveau nom de la French Tech.

L'enjeu de la marque French Tech est **d'incarner l'écosystème numérique français et de le valoriser à l'international.**

Afin que l'écosystème numérique français s'y reconnaisse, le choix de la marque a fait l'objet d'un processus de consultation. Des personnalités de l'écosystème numérique français ont été sollicitées pour faire des propositions. Fleur Pellerin en a retenu trois qui ont ensuite été testées plus largement auprès d'une centaine d'acteurs du numérique en France.

La communauté numérique française s'est finalement majoritairement reconnue dans la French Tech, un nom qui incarne une France riche en entrepreneurs et en startups et qui a pris le virage de l'économie numérique comme moteur de sa croissance.

Le nom French Tech a également été testé à l'international et a très largement séduit pour sa « French Touch », sa connotation entrepreneuriale et créative et enfin sa facilité de lecture et de prononciation.

En comparaison avec la Silicon Valley ou à la Tech City de Londres, la French Tech ne représente pas un seul lieu circonscrit mais **une « équipe nationale » d'écosystèmes numérique régionaux mis en réseau, chacun restant porteur de sa propre identité.**

La marque choisie est générique et descriptive. Si elle servira à identifier et à distinguer la dynamique collective sous la forme d'un label, **la marque French Tech ne se substituera donc pas aux marques existantes, avec lesquelles elle pourra cohabiter.**

5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Rappel : La French Tech est structurée autour de 3 axes : **labellisation**, **accélération**, et **attractivité**

27 novembre 2013

Présentation officielle de la French Tech

[Accélération] Premier *Bercy MeetUp* sur le thème « comment accélérer la croissance des startups et entreprises numériques ». Ouverture de la consultation publique sur les « programmes d'accélération » de startups et d'entreprises numérique.

Décembre 2013

[Labellisation] Publication de l'appel à labellisation French Tech et du cahier des charges associé. Cet appel sera ouvert au fil de l'eau, sans date butoir.

À partir de janvier 2014

[Labellisation] Dépôt (au fil de l'eau) des premiers projets de labellisation. Validation (au fil de l'eau) de l'éligibilité des projets par la Mission French Tech. Pour les projets éligibles, entrée dans le processus de co-construction d'un projet final avec la Mission French Tech. Communication publique sur les candidatures éligibles

Mars 2014

[Labellisation] La Mission French Tech transmet au Comité international de labellisation les projets jugés suffisamment « matures » parmi l'ensemble des projets en construction. Le travail de co-construction se poursuit avec les autres projets entrés dans le processus.

[Accélération] Publication de l'appel à projets (ouvert au fil de l'eau) pour le co-investissement de l'État dans des programmes d'accélération.

Avril 2014

[Labellisation] Première réunion du Comité international de labellisation, qui évalue les projets sur lesquels il a trois choix possibles : 1. le projet est labellisé, 2. le projet n'est pas labellisé, 3. le projet n'est pas assez mûr, il repart dans le processus de co-construction avec le Mission La French Tech. Annonce des premiers écosystèmes labellisés.

[Attractivité] Ouverture du guichet au fil de l'eau pour soutenir des projets d'attractivité portés par des acteurs privés des écosystèmes labellisés French Tech.

Septembre 2014

[Labellisation] Deuxième réunion du Comité international de labellisation auquel la Mission French Tech aura soumis auparavant les projets les plus matures parmi l'ensemble des projets dans son « pipeline » de co-construction, etc.

Q4 2014

[Accélération] Premières décisions d'investissement dans des programmes d'accélération

6. LE GOUVERNEMENT POURSUIT SA MOBILISATION SUR TOUS LES FRONTS EN FAVEUR DES STARTUPS

L'innovation est un élément central de la stratégie de montée en gamme de l'économie française adoptée par le Gouvernement dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi. Des mesures concrètes ont été adoptées à cette occasion puis complétées lors de la clôture des Assises de l'entrepreneuriat par le Président de la République le 29 avril 2013 et à travers le plan « Une nouvelle donne pour l'innovation » présenté par le Premier Ministre à Saint-Etienne le 4 novembre 2013.

L'innovation repose pour beaucoup sur la capacité d'une économie à faire émerger de nouveaux projets entrepreneuriaux, des startups dont l'ambition est de pénétrer rapidement et fortement un marché grâce au bond d'innovation que leurs produits ou services apportent.

Depuis sa prise de fonction, le Gouvernement se mobilise ainsi dans un contexte difficile pour créer les meilleures conditions possibles à la création et au développement de startups en France.

Pour démocratiser la création de startups par le plus grand nombre

Création de la « bourse des nouveaux entrepreneurs » pour rendre accessible à tous la création d'entreprises innovantes : une dizaine de millions d'euros pour environ 300 bourses offertes à des créateurs d'entreprises innovantes. C'est l'innovation pour ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un héritage ou des parents riches, ou qui ne sortent pas d'un laboratoire de la recherche publique. C'est le *love money* pour ceux dont la famille n'a pas d'argent.

Création d'un fonds Bpifrance pour l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : ce fonds sera réservé au financement des porteurs de projets issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Il servira également à développer des infrastructures d'information, d'hébergement et d'accompagnement de leur entreprise. Les discussions sont en cours avec Bpifrance pour renouveler la convention sur la politique de la ville, qui doit être signée avant fin 2013.

Pour valoriser financièrement la prise de risque des entrepreneurs et des investisseurs dans des startups

Le régime des plus-values mobilières a été réformé pour favoriser la prise de risque à travers l'investissement dans les entreprises de croissance, avec en particulier la création d'un régime incitatif, favorable aux startups, ouvert aux PME de moins de 10 ans : abattement de 50 % si détention > 1 an, 65 % si > 4 ans et 85 % si > 8 ans.

Pour faire accepter l'échec dans la création d'entreprise

Suppression de l'indicateur « 040 » de la Banque de France : Le décret modifiant l'article D. 144-12 du code monétaire et financier a été publié le 9 septembre 2013. Le Gouverneur de la Banque de France a écrit aux 140 000 entrepreneurs concernés le 13 septembre 2013.

Des conférences du « rebond » vont être organisées dans les territoires, pour banaliser l'échec entrepreneurial.

Pour inciter les particuliers à investir dans les startups

Le plan d'épargne en actions (PEA) est aménagé en faveur de l'investissement dans les PME : le plafond du PEA est relevé 132 000 à 150 000 € et un PEA-PME est créé pour favoriser une réorientation de l'épargne des ménages vers le financement des entreprises, PME et ETI, dont le plafond est fixé à 75 000 €.

Les outils d'incitation à l'investissement au capital des PME (ISF –PME, Madelin, FIP, FCPI) **ont été préservés**. Les dispositifs, qui autorisent des réductions d'impôt à l'impôt sur la fortune et à l'impôt sur le revenu, drainent 1 milliard d'euros chaque année vers les fonds propres des PME.

La capacité d'investissement des FIP et FCPI est renforcée par une simplification de leurs règles d'investissement et un accroissement de leur taille, en contrepartie d'un engagement d'allonger la durée de l'investissement dans l'entreprise et d'une taille minimum requise pour lever un fonds. Une consultation se termine pour fixer ce plancher.

La constitution de regroupements de « business angels » est également facilitée, afin d'augmenter les montants unitaires des investissements des business angels : en facilitant la création de SIBA, société d'investissement de business angels, en passant le nombre maximal de membres de 50 à 149 et en supprimant la contrainte d'avoir des salariés.

Enfin, l'assurance-vie est orientée vers l'investissement en actions vers des entreprises cotées et non cotées : un troisième pilier de l'assurance-vie sera créé, les contrats « euro-croissance », des produits assis sur des actions européennes, qui pourront être souscrits au sein de contrats multi-supports et qui combineront garantie en capital et meilleur rendement en contrepartie d'une détention d'au moins 8 ans.

Pour permettre aux startups d'accéder au financement participatif

Assouplissement du cadre juridique de la finance participative : le Projet de Loi d'Habilitation « *simplification et sécurisation de la vie des entreprises* » contient les dispositions sur la base desquelles des ordonnances seront prises au S1 2014. Le projet créera un statut de conseil en financement participatif pour les plateformes qui bénéficieront d'obligations en fonds propres allégées. Il ouvrira également un droit aux prêts entre particuliers, aujourd'hui interdits. Les modalités précises du dispositif sont encore en cours de consultation, suite aux Assises du financement participatif.

Pour mobiliser les grandes entreprises en faveur des startups

Un dispositif d'amortissement sur cinq ans de **l'investissement réalisé par les entreprises au capital d'entreprises innovantes** est introduit afin d'inciter les grandes entreprises à investir dans les *start-up* et donc à travailler avec leurs écosystèmes.

Un partenariat « innovation ouverte » est lancé pour inciter les grands groupes à travailler avec leurs écosystèmes de startups et de PME innovantes.

Pour faire baisser les coûts de développement et d'innovation des startups

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) : le Gouvernement a décidé un allègement du coût du travail de 20 milliards d'euros à horizon 2015 (10 milliards en 2013, 15 milliards en 2014, 20 milliards à partir de 2015) pour relancer l'investissement et la création d'emplois. Le dispositif de préfinancement à l'usage des PME a été mis en place et les startups ont pu en bénéficier dès 2013.

Le crédit impôt recherche est sanctuarisé, son préfinancement rendu possible, et son accès sera facilité par une **simplification des procédures de rescrit.**

Le crédit d'impôt innovation a été créé : les PME bénéficient d'un crédit d'impôt de 20 % jusqu'à 400 000 € sur leurs dépenses d'innovation postérieures au 1er janvier 2013. Sa mise en œuvre associe les DIRECCTE, au plus près des entreprises.

Le statut des jeunes entreprises innovantes (JEI) est renforcé : l'exonération totale des cotisations patronales jusqu'à la septième année suivant la création des JEI est rétablie et étendue aux personnels affectés à des dépenses d'innovation (prototypage, design, etc.).

Les investissements réalisés par les PME entre le 1er octobre 2013 et le 31 décembre 2015 **dans le domaine de la robotique industrielle** sont accompagnés par un dispositif d'amortissement accéléré sur 24 mois, qui sera étendu aux **imprimantes 3D.**

Bpifrance lance son plan NOVA en faveur de l'innovation dans les PME. En particulier, elle met en œuvre dans le

cadre du nouveau « Fonds national de l'innovation » du Programme d'Investissements d'Avenir, un nouveau mécanisme d'avances remboursables pour l'innovation d'usages et de procédés (120M€).

Pour accompagner les territoires dans la valorisation de leurs écosystèmes de startups

L'initiative « La French Tech » va permettre, en labellisant les territoires dont les écosystèmes de startups ont un rayonnement international, d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets de concentration et de valorisation des acteurs du numérique, par la mise en réseau et la visibilité des écosystèmes à l'international.

Pour appuyer les startups dans leur stratégie de propriété intellectuelle

L'Institut National de la Propriété Industrielle évolue dans ses missions et proposera dorénavant aux PME un accompagnement en matière de stratégie de propriété industrielle.

Pour mieux financer la croissance des startups à fort potentiel

Dans le cadre de l'initiative « La French Tech » une enveloppe de 200 M€ est gérée par Bpifrance afin de cofinancer comme investisseur avisé des initiatives privées qui, au sein des territoires labellisés, ont pour finalité l'accélération de la croissance des startups.

Bpifrance a lancé un fonds public de capital-développement, Large Ventures, capable de mobiliser des investissements importants sur des domaines stratégiques d'innovation. Ce fonds a déjà financé la croissance de la société Withings aux côtés de fonds de capital-risque privés.

Dynamisation du segment boursier dédié aux PME et ETI : EnterNext a été lancée le 23 mai 2013. Le Gouvernement poursuit sa mobilisation en faveur de l'émergence d'un Nasdaq européen, capable de financer la croissance exponentielle des sociétés technologiques ayant le potentiel de devenir des champions mondiaux.

Pour simplifier les formalités administratives des entrepreneurs

Création d'un « Pass Numérique » de l'entrepreneur : ce portail numérique permettra de mettre en relation de façon simplifiée les entrepreneurs et les réseaux d'accompagnement au niveau régional. Une expérimentation se déroulera au premier semestre 2014 dans trois Régions pilotes.

Pour favoriser l'accès des startups aux données publiques

Le gouvernement a affirmé clairement le principe de la gratuité des données publiques et a engagé une série d'actions pour accélérer la mise à disposition des données et faire émerger de nouveaux usages, en particulier par les startups. Trois concours *Data connexions* ont été organisés pour valoriser les meil-

leures réutilisations de données publiques, notamment par les start-ups ; une nouvelle version de la plateforme data.gouv.fr permettra bientôt de nouveaux services autour des données publiques.

Pour donner de la visibilité internationale aux écosystèmes numériques français et inciter les entrepreneurs et les startups étrangers à les rejoindre

L'initiative « **la French Tech** » a pour objectif, en labellisant les territoires dont les écosystèmes de startups ont un rayonnement international et avec une enveloppe de 15 M€, d'accompagner ces derniers dans leurs projets de valorisation des acteurs du numérique dans les territoires et d'accueil et d'insertion de startups étrangères...

Création d'un « Visa Entrepreneur » : Ce titre de long séjour doit permettre aux porteurs de projets de startups de s'installer en France de manière simplifiée et accélérée pour continuer le développement de leurs projets.

Bpifrance mènera une action d'information vers les fonds étrangers pour les inciter à ouvrir des bureaux à Paris et faciliter l'accès des start-up au financement.

Pour acculturer la nouvelle génération à la création de startups

Élaboration d'un programme sur l'entrepreneuriat dans le cadre d'un parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique, de la 6^e à la Terminale : dès 2013-2014, la culture économique et la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre ont été renforcées dans le cadre de différentes activités périscolaires.

Généralisation d'une formation et d'un accompagnement à l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur : un appel à projet pour les 7 nouveaux Pôles Entrepreneuriat Etudiant (PEE) opérationnels dès la rentrée prochaine, a été lancé en octobre.

Création d'un label « étudiant entrepreneur » : la mise en place de statut d'« Etudiant Entrepreneur » doit entrer en vigueur à la rentrée 2014 et permettra à un jeune diplômé de bénéficier du statut étudiant et d'une couverture sociale pendant la finalisation de son projet, même après l'obtention de son diplôme.

Développement de la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat à l'école : des projets seront financés grâce à une enveloppe de 20M€ du nouveau « Fonds national de l'innovation » du Programme d'Investissements d'Avenir.

www.redressement-productif.gouv.fr